



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

CAJ/XXI/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 13 août 1987

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Vingt et unième session
Genève, 8 et 9 octobre 1987

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Définition et examen des variétés hybrides (documents CAJ/XIX/5, CAJ/XX/7 et TC/XXIII/3, paragraphes 55 à 59) (réunion conjointe avec le Comité technique)
4. Ecart minimum entre les variétés (documents CAJ/XVIII/3 et TC/XXIII/3, paragraphes 60 et 61) (réunion conjointe avec le Comité technique)
5. Rapport sur les discussions au niveau national concernant les questions présentées dans la lettre du Bureau de l'Union du 22 juin 1987 (document CAJ/XXI/2)
6. Adoption du compte rendu de la vingtième session (document CAJ/XX/9 Prov.)
7. Evolution de la situation dans le domaine de la protection des obtentions végétales (rapport sur tout fait nouveau éventuel)
 - i) Intentions des Etats membres quant à la modification de leur législation

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, à Genève, Suisse) et s'ouvrira le jeudi 8 octobre 1987 à 9 h 30.

ii) Tendances des travaux de création variétale et intentions d'étendre la protection à de nouvelles espèces

iii) Divers

8. Questions concernant la troisième réunion avec les organisations internationales (documents IOM/III/1 à 5)
9. Programme de la vingt-deuxième session du Comité
10. Clôture de la session

[Fin du document]